



REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS
AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Mmes et MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de Gond-Pontouvre - sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de Gond-Pontouvre (salle Jean Nebout) du **15 mai 2023 au 17 juin 2023 (inclus)**.

En outre, **les géomètres** se tiendront à leur disposition du **12 juin 2023 au 17 juin 2023 (inclus)** – sur rendez-vous à prendre au **06 17 48 16 99** ou par courriel au sdnc-bnic.limoges@dgfip.finances.gouv.fr - pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites.

A Gond-Pontouvre, le 5 mai 2023

Le Maire, Gérard DEZIER